



Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes
Séance du jeudi 16 décembre 2021

N°01 – D. 16.12.2021

L'an deux mil vingt-et-un, le seize décembre à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur LAKHNECH Yassine, président.

Point à l'ordre du jour :

2.Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2021

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, MERLE Elsa, BARBIER Emmanuel, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LETUE Frédéric, SCOTTO D'ARDINO Laurent, LE ROY Anne, BESSIERES Bernard, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, SION Mathis, Wanda KELLOUAI, VAN DER BEEK Cornelis, LABRIET Pierre, CORVAISIER Bénédicte, PUGEAT Véronique, SAMSON Yves, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques.

Membres représentés : PERSICO Simon (donne procuration à MERLE Elsa), TERRIER Laurent (donne procuration à LEROY Anne), BORRAS Isabelle (donne procuration à BERZIN Corinne), GUINTA Chloé (donne procuration à CORVAISIER Bénédicte), COURTOIS Nathanaël (donne procuration à OUDART Martin), DAVAI Camille (donne procuration à VAN DER BEEK Cornelis), NEUDER Yannick (donne procuration à LAKHNECH Yassine), BOLF Edith (donne procuration à BARBIER Emmanuel), VERNAY Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine), SIMIAND Marie-Christine (donne procuration à CHALON Nathalie), DAUGUET Pascale (donne procuration à DESPREZ Frédéric).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2021 en annexe;
Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	30
Membres représentés	11
Nombre de votants	41
Voix favorables	41
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2021.

Publié le : 11/01/2022

Transmis au Rectorat le : 11/01/2022

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 décembre 2021

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services,
Jérôme PARET

Pour le Président
et par délégation
—
Le Directeur général des services
Jérôme PARET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2021
--

Membres présents : LAKHNECH Yassine, BERRUT Catherine, MERMILLOD Martial, SCOLAN Virginie, PERSICO Simon, BERZIN Corinne, SCHWARTZ Jean-Luc, LAMBLIN Jacob, LE ROY Anne, ADAM Véronique, VINCENT Thierry, DEVILLERS Thibaut, RIFFARD Coline, FORESTIER Gérard, CHALON Nathalie, BORRAS Isabelle, MICHEL Mickaël, OUDART Martin, COURTOIS Nathanaël, SION Mathis, KELLOUAI Wanda, VAN DER BEEK Cornelis, CORVAISIER Benedicte, DESPREZ Frédéric, FEIGE Jean-Jacques, SIMIAND Marie-Christine.

Membres représentés : MERLE Elsa (donne procuration MERMILLOD Martial), BARBIER Emmanuel (donne procuration à BERZIN Corinne), LETUE Frédérique (donne procuration à LAMBLIN Jacob), SCOTTO D'ARDINO Laurent (donne procuration à LE ROY Anne), BESSIERES Bernard (donne procuration à ADAM Véronique), TERRIER Laurent (donne procuration à Wanda KELLOUAI), DAVAI Camille (donne procuration à Nathanaël COURTOIS), NEUDER Yannick (donne procuration à Yassine LAKHNECH), PUGEAT Véronique (donne procuration à SCOLAN Virginie), SAMSON Yves (donne procuration à DESPREZ Frédéric), BOLF Edith (donne procuration à BORRAS Isabelle), DAUGUET Pascale (donne procuration à BERRUT Catherine).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 8 juillet 2021

3. Points stratégiques

- 3.1. Trajectoire financière (vote)
- 3.2. Etat d'avancement de la construction de Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management - UGA (discussion)
- 3.3. Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE) (vote)
- 3.4. Stratégie immobilière : plan de relance, CPER (information)

4. Affaires financières

- 4.1. Budget rectificatif 1 (BR1) (vote)
- 4.2. Démarche règlementaire concernant le contrôle interne budgétaire et comptable (vote)
- 4.3. Sorties d'immobilisations de l'inventaire (discussion simplifiée et vote)
- 4.4. Demandes de remises gracieuses (discussion simplifiée et vote)
- 4.5. Attribution de prix dans le cadre du programme EIT Health (discussion simplifiée et vote)
- 4.6. Attribution des bourses de mobilité étudiante à l'international 2021 – 2022 (BRMIE et Erasmus+) (discussion simplifiée et vote)

5. Ressources humaines

- 5.1. Rapport social 2020 (vote)
- 5.2. Campagne emploi second degré (vote)
- 5.3. Evolution du RIFSEEP des personnels de catégorie C (vote)
- 5.4. Renouvellement de l'agrément de l'UGA pour l'accueil de volontaires en service civique (vote)

6. Affaires institutionnelles

- 6.1. Composition du Comité d'Orientation Stratégique (COS) (vote)
- 6.2. Election de la vice-présidente à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations
- 6.3. Charte de bonne conduite pour la mise en œuvre d'un appel à projet initié par l'UGA (vote)
- 6.4. Modification des statuts de l'IUT 2 et de l'IUT de Valence (discussion simplifiée et vote)
- 6.5. Modification des statuts de l'EUT (discussion simplifiée et vote)
- 6.6. Désignation d'un représentant des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'UGA relevant des disciplines de santé au conseil documentaire

7. Questions diverses

1. Informations

Le président Yassine LAKHNECH débute son intervention en évoquant la rentrée universitaire. Il précise que les cours se déroulent intégralement en présentiel.

Il ajoute que la situation sanitaire est très satisfaisante : on compte très peu de cas parmi la population étudiante, qui est vaccinée à plus de 95%, et il n'y a aucun cas signalé pour les personnels.

S'agissant du projet de vaccinodrome sur le campus, il a été abandonné car ce type de structure n'est plus nécessaire à l'heure actuelle mais un centre de dépistage a été installé sur le domaine universitaire.

Le président revient ensuite sur le bâtiment Polytech. Il précise qu'à la suite des derniers tests, il semble possible de rouvrir une partie du bâtiment pour accueillir à nouveau les étudiants.

Enfin, il termine en mentionnant la très forte présence des étudiants sur le campus, et ajoute qu'une vraie vie de campus semble enfin reprendre.

2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil d'administration du 8 juillet 2021

Le président Yassine LAKHNECH propose au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 8 juillet 2021.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	11
Nombre de votants	34
Voix favorables	34
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 8 juillet 2021.

3.Points stratégiques

3.1. Trajectoire financière

Le président, Yassine LAKHNECH rappelle que ce sujet a déjà été évoqué et débattu à plusieurs reprises.

Pascal LOUVET intervient et présente le projet.

Il revient tout d'abord sur les grandes orientations pour l'UGA :

- Consolider la construction de l'UGA et affirmer son identité :
 - Poursuivre la construction et la consolidation des composantes académiques
 - Intégration de Grenoble IAE et Polytech' Grenoble à Grenoble INP Institut d'Ingénierie et de Management – UGA
 - Installation des composantes sans personnalité morale : École Universitaire de Technologie (EUT), Faculté Humanités, Santé, Sports, Sociétés (H3S) et Faculté des Sciences
 - Soutien à la mise en place des Unités de service
- Maintenir une politique ressources-humaines ambitieuse
 - Accueillir et accompagner, former les personnels
 - Rémunérer (régimes indemnitaires, repyramidage, promotions, PEDR...)
- Se développer
 - Soutenir le développement de nos missions fondamentales (formation, recherche, vie étudiante)
 - IDEX pérennisé, Graduate School, IDéES, PIA4 dont PEPR, ExcellencES,...
 - Inscrire toutes nos activités dans le cadre des objectifs de développement durable

Il rappelle ensuite que les réflexions ont été initiées dès septembre 2020, et que le projet a déjà fait l'objet de nombreux échanges avec les différentes parties prenantes (les directeurs de composante, les directeurs de laboratoire, la commission budget, le comité technique, la commission permanente, le conseil d'administration, les IGESR et le ministère).

Il revient également sur les grands principes du projet. Il s'agit pour l'UGA de s'inscrire dans une trajectoire pluriannuelle (horizon 2028), durablement saine et permettant des ajustements.

Il ajoute qu'il faudra répartir de façon équilibrée et équitable les efforts, qui seront portés par tous. Enfin, s'agissant des emplois, leur gestion devra éviter au maximum leur diminution en utilisant tous les financements, en maximisant les économies sur le fonctionnement et à travers la construction d'une politique responsable pluriannuelle de recrutement (avec un rééquilibrage au niveau des composantes).

Il présente ensuite la trajectoire soumise au vote avec d'une part, pour les emplois BIATS, un gel de 10% et un différé de 2 ans et d'autre part, un différé de 2 ans pour les postes d'enseignants et enseignants-chercheurs.

Pascal LOUVET évoque ensuite le plan d'actions pour la mise en œuvre de cette trajectoire et de son suivi.

Il s'agit d'un plan d'actions en 3 volets : pilotage, organisationnel et financier.

Il y aura également la mise en place d'un comité de suivi sous la forme de la commission budget élargie aux directeurs de CSPM, à un directeur de composante élémentaire hors CSPM, à 3 directeurs de laboratoire, à 3 directeurs administratifs de composante et à 2 directeurs généraux délégués.

Pour faciliter ce suivi, il est prévu de construire des tableaux de bord, d'une part, pour le suivi infra-annuel de la trajectoire (exécution financière fonctionnement et masse salariale) ; et d'autre part, de projection pluriannuelle de l'impact sur la trajectoire des décisions politiques et mesures à impact financier.

Il ajoute que le CT s'est prononcé sur la trajectoire financière le 14 septembre 2021 (5 absentions et 5 voix défavorables).

Martial MERMILLOD souhaite insister sur la possibilité d'inclure d'autres indicateurs de suivi, relatifs au volet recherche notamment.

Le Président, Yassine LAKHNECH lui répond que la première mission du comité de suivi sera de se mettre d'accord sur les indicateurs.

Catherine BERRUT ajoute qu'elle pense que cette analyse pluriannuelle est une bonne chose. Elle souhaite également revenir sur l'importance d'avoir une réelle recherche d'équité entre composantes, et sur la nécessité de la réflexion à ce sujet.

La séance est interrompue, suite à l'intervention d'une délégation d'étudiants et de personnels UGA opposés au projet de trajectoire financière.

La séance reprend.

Le Président, Yassine LAKHNECH revient sur l'intervention de Catherine BERRUT et précise qu'un groupe de travail sera mis en place pour travailler sur cette question et affiner le choix des critères retenus.

Jean-Luc-SCHWARTZ apporte son soutien à l'intervention des étudiants et personnels. Il explique qu'il y a une inquiétude et de nombreuses interrogations de la part des personnels.

Il souhaite qu'avant d'adopter cette trajectoire financière, l'UGA prenne le temps pour informer et débattre de ces questions. Il sollicite par conséquent un report du vote.

Le risque de voir les mesures envisagées avoir des impacts très importants sur certaines composantes, qui sont déjà sous dotées est signalé.

Il est également demandé de pouvoir disposer du document « Trajectoire financière ». Le président Yassine LAKHNECH répond que les administrateurs ont eu connaissance du contenu du document, qui a été partagé et discuté lors d'instances et de réunions.

Véronique ADAM ajoute qu'elle s'interroge sur la charge de travail induite par les gels et reports de postes envisagés sur les personnels déjà en fonction. Elle évoque les risques liés au recrutement de contractuels, moins bien formés que les titulaires. Bien qu'elle comprenne le contexte, elle alerte sur le fait que les collègues directement impactés par ces mesures risquent de ne pas comprendre.

Anne LEROY apporte des précisions sur les conditions de travail actuelles des enseignants-chercheurs dans certaines composantes face au recrutement de contractuels. Elle explique qu'il y a eu trois embauches de contractuels dans sa composante, mais que les trois ont fini par partir, en raison justement, de leurs conditions de travail.

Gerard FORESTIER émet les mêmes réserves que celles évoqués par ses collègues et par les étudiants.

Wanda KELLOUAI prend la parole. Elle évoque le taux de contractuels à l'UGA, qu'elle juge trop important. Elle illustre ces propose en expliquant que certaines UFR pour les formations de licence fonctionnent uniquement avec des personnels vacataires/contractuels/ATER.

Yassine LAKHNECH rappelle qu'il ne s'agit pas de supprimer des postes d'enseignants-chercheurs/enseignants, mais juste d'un report de postes.

La possibilité de refuser tout simplement de s'inscrire dans une telle logique et ne pas céder aux demandes du ministère est évoquée par un administrateur.

Pour le président Yassine LAKHNECH, c'est une possibilité. Toutefois, il lui semble préférable pour l'UGA, qu'elle puisse garder au maximum la maîtrise de son destin, tout en continuant à négocier et en poursuivant les discussions avec le ministère.

Jacob LAMBLIN revient ensuite sur le dernier message envoyé aux personnels. Il trouve le ton du mail plutôt rassurant alors que la situation, comme elle est présentée au conseil d'administration, ne le semble pas du tout. Il ajoute qu'il ne pense pas qu'il y ait urgence à prendre de telles mesures, et qu'on aurait pu attendre 1 ou 2 ans.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la trajectoire financière pour l'UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	12
Nombre de votants	38
Voix favorables	21
Voix défavorables	9
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la trajectoire financière de l'UGA.

3.3. Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE)

Véronique BRICOUT précise qu'il s'agit d'un travail mutualisé avec le CROUS.

Elle rappelle aussi que le CROUS et l'UGA ont déjà un passé de mutualisation, notamment sur les services sociaux.

Elle revient ensuite sur le processus d'élaboration du projet. Il a été construit en concertation avec la mise en place de 9 groupes de travail qui se sont réunis en 2021.

Ensuite, il a fait l'objet de discussion en CVE, avant une présentation en directoire.

S'agissant de l'organisation du document, il comporte d'une part, un volet transversal pour le pilotage de la vie étudiante, et d'autre part, 3 axes qui sont les suivants :

- Inclusion : *Lutter contre les précarités, promouvoir la diversité et favoriser l'intégration.*
- Expérience : *Favoriser les découvertes et les engagements.*
- Environnement de services : *Développer des services adaptés de qualité.*

Véronique BRICOUT décline ensuite les 3 axes ainsi que les actions, jalons et indicateurs inhérents (cf supports). Enfin, elle apporte des précisions sur le déploiement du SDVE.

Bénédicte CORVAISIER revient sur les conséquences du contexte sanitaire et précise que ce qui a le plus manqué aux étudiants, c'est la pédagogie, et l'environnement sociale pour se développer en tant qu'individu.

Elle ajoute que la force du site grenoblois, c'est la très forte collaboration entre le CROUS et l'UGA.

Wanda KELLOUAI prend la parole. Le schéma présenté est très positif, mais elle constate un très fort décalage entre ce point qui se veut porteur de projet et de développement et le sujet précédent. Elle estime que cet enchaînement de sujet relève d'un certain cynisme.

Thierry VINCENT s'interroge sur les éventuels mesures mises en place pour les étudiants du site de Valence, il voudrait savoir s'il est possible de communiquer sur les services existants sur les différents campus de l'UGA.

Martin OUDART lui répond que d'une part, la communication est déjà en cours pour Valence, et que d'autre part, dans la déclinaison des objectifs, les sites de Valence sont pris en compte.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le Schéma Directeur de la Vie Etudiante (SDVE).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	12
Nombre de votants	38
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le Schéma Directeur de la Vie Etudiante.

3.4. Stratégie immobilière : plan de relance, CPER (information)

Pascal LOUVET et Dominique THIVOLLE interviennent pour présenter ce point.

Pascal LOUVET débute son intervention par une présentation du patrimoine immobilier de l'UGA, en déclinant les différents sites où l'UGA est implantée.

Il ajoute que le patrimoine de l'UGA représente 4% du patrimoine des universités en France, pour une surface d'environ 740 000 m².

Sa valeur est estimée à 602 millions d'euros (bilan 2020), et les dépenses d'entretien sont évaluées à environ 56,5€/m²/an.

S'agissant des investissements dans les nouvelles opérations, les dépenses représentent 25 à 30 millions d'euros par an.

Il poursuit en déclinant la stratégie immobilière de l'UGA, orientée vers la transition énergétique, au service de l'attractivité scientifique, pédagogique et favorisant la vie étudiante et de campus.

Enfin, il revient sur les programmes d'opérations.

S'agissant du plan campus, à ce jour, 48 opérations sur 50 sont achevées. Il présente ensuite un état de lieux des opérations du CPER XIV en cours, puis de celles envisagées pour le CPER XV.

Il conclut avec les opérations prévues dans le cadre du plan de relance. Il s'agit systématiquement de travaux de rénovation énergétique (avec par exemple l'opération de réhabilitation Polygone Maison des Magistères, sur la presqu'île scientifique de Grenoble).

Catherine BERRUT sollicite des précisions au sujet des travaux de rénovation de la piscine.

Pascal LOUVET précise qu'il s'agit d'une réhabilitation de l'enveloppe du bâtiment, avec entre autres, des travaux sur la façade en verre, et une intervention sur le système de CVC. Il ajoute que ce bâtiment est très éneergivore

Ensuite, Catherine BERRUT s'interroge sur le devenir des bâtiments occupés actuellement par les formations de l'IUT, sur le site Quai Claude Bernard, dans le cadre du projet de regroupement envisagé.

Pascal LOUVET explique que les locaux libérés seront affectés à d'autres départements de l'IUT 1 et de l'IUT 2 avec pour objectif de libérer le site Gambetta.

Wanda KELLOUAI sollicite des informations sur le projet Smart Campus.

Pascal LOUVET répond que cette opération vise principalement à procéder à un rafraîchissement des locaux de Stendhal afin notamment d'améliorer le confort des usagers (au niveau thermique), et avec pour objectif principal de rationaliser les espaces (espaces recherche / formation autour des composantes).

Wanda KELLOUAI revient ensuite sur les espaces de restauration du CROUS sur le domaine universitaire. Elle constate que malgré l'ouverture du nouveau restaurant Diderot, inauguré très récemment, il y a beaucoup de monde dans les points de restauration. Elle demande par conséquent s'il est prévu d'ouvrir un nouveau restaurant CROUS sur le campus.

Bénédicte CORVAISIER répond qu'il n'est pas envisagé pour l'instant de construire un nouveau restaurant universitaire sur le campus. Elle ajoute que la réalité est différente en fonction des restaurants CROUS du domaine universitaire. En effet, si certains sont très fréquentés, d'autres le sont beaucoup moins. Il convient donc de communiquer sur les différents points de restauration et sur le fait qu'ils proposent tous la formule à 1 euro pour les étudiants en difficultés.

4. Affaires financières

4.1. Budget rectificatif 1 (BR1)

Pascal LOUVET et Laura TOSATTO présentent le budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2021. Ce point a déjà été présenté en commission permanente.

L'intervention débute par la présentation des faits nouveaux constatés depuis le budget initial comme la confirmation de l'IDEX, le soclage des crédits de la loi ORE, l'obtention des premiers financements de la LPR, du plan de relance et du DGS2.

Ces éléments contribuent à améliorer d'une part, la prévision initiale de résultat à 5,5 millions d'euros, et à ajuster d'autre part, la prévision de déficit à 2,3 millions d'euros. En outre, la prévision de la CAF est augmentée (6,7 millions d'euros) et le fonds de roulement au 31 décembre 21 est de 39 millions d'euros (soit 28 jours de fonctionnement).

S'agissant du solde budgétaire, on note une amélioration (Prévision initiale de - 32,8 M€ ramenée à - 8,7 M€) Les recettes (CP) ont augmenté de 18,6 millions d'euros et les dépenses (CP) ont diminué de 5,5 millions d'euros. On constate aussi une hausse des AE (principalement en investissement).

Ensuite, il présente les éléments relatifs à l'opération campus (SACD), qui voit son résultat prévisionnel augmenter à 237 K€ (baisse de charges de fonctionnement). La CAF connaît une augmentation équivalente, et le fonds de roulement s'accroît également en raison d'une baisse des investissements (reprogrammation).

Il conclut par une présentation des indicateurs de solvabilité de l'UGA, qui connaissent une amélioration par rapport à la prévision initiale. Toutefois, le résultat reste déficitaire, et le fond de roulement se dégrade par rapport à 2020.

Thierry Vincent souhaite savoir quelle est la différence entre le solde budgétaire et le résultat.

Laura TOSSATO et Pascale LOUVET précisent que le solde budgétaire concerne d'avantage la trésorerie, et tient compte des engagements pluriannuels et des opérations d'investissement.

Dans le compte de résultat, on retrace les opérations liées à l'exercice, et les produits constatés d'avances.

Wanda KELLOUAI s'interroge sur les données présentées quant à la trajectoire financière et aux suppressions d'emplois induites. Les prévisions sont faites jusqu'en 2028, alors que sur une seule année, on a des réajustements de budget.

Pascal LOUVET répond que cette trajectoire sur le long terme est prévisible car la tendance est définie au regard de certains éléments (GVT notamment) factuels.

S'agissant de recettes nouvelles provenant de la LPR, les financements ont porté entre autres sur les dotations des laboratoires, et le soutien aux nouveaux arrivants.

Martial MERMILLOD reprend l'idée d'Emmanuel BARBIER par rapport aux gels de certains postes. Pourquoi ne pas passer par la fondation pour recruter, et contourner finalement le problème ?

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit d'un sujet délicat. En outre on ne peut pas, par ce biais-là recruter des titulaires.

Plus largement, cette logique interroge sur les sources de revenus de universités avec plus de fonds propres et moins de financement Etat.

Jean-Luc Schwartz interroge le Président sur les annonces faites par le ministère d'ouvrir des postes à l'université.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'il s'agit de mesures de repyramidage afin de favoriser les passages de maître de conférences à professeur par le biais d'une promotion et non pas d'un concours. L'Etat compense la différence de salaire au moment du changement de statut.

Il ajoute que les mesures annoncées portent également sur le dispositif de « chaires de professeur junior », qui permet aux titulaires d'un doctorat de postuler directement sur un poste de « professeur junior » et par conséquent d'être contractuel avant de pouvoir être ensuite titularisé.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021 pour l'EPE Université Grenoble Alpes agrégé (incluant l'Opération Campus)

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	26
Membres représentés	12
Nombre de votants	38
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021 pour l'EPE Université Grenoble Alpes agrégé (incluant l'Opération Campus).

4 .2. Démarche règlementaire concernant le contrôle interne budgétaire et comptable

Lionel BRUNI, agent comptable de l'UGA, fait une présentation globale des enjeux.

Le contrôle interne budgétaire et comptable (CIB/CIC), au-delà des obligations règlementaires, contribue à la sécurisation des processus financiers tout en garantissant la qualité des comptes.

Il rappelle les définitions précisées dans le décret GBCP (gestion budgétaire et comptable) :

- Ensemble de **dispositifs formalisés et permanents** ayant pour objet de **maîtriser les risques** afférents à la poursuite :
 - des objectifs de **qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité** de la programmation et de l'exécution (CIB),
 - des objectifs de **qualité des comptes** (CIC).

- **Chaque établissement doit cartographier ses processus financiers (budgétaires et comptables), analyser ses risques et établir son plan d'action.**
- **La démarche doit être validée par le conseil d'administration**

David GALLARDO présente la démarche mise en place pour l'UGA.

Il s'agit d'une cartographie des processus et des risques inhérents, qui a conduit à la mise en œuvre d'un plan d'action et de mesures de suivi.

Un bilan de ce travail sera présenté au CA chaque année.

Anne LEROY demande si ce plan ne concerne que l'UGA (services centraux), ou s'il doit être décliné au niveau des composantes et laboratoires, et le cas échéant, comment la surcharge de travail induite sera-t-elle prise en compte.

Le président, Yassine LAKNECH répond, qu'il n'y aura pas de surcharge de travail, mais plutôt une sécurisation du travail.

Anne LEROY demande si les données relatives aux composantes peuvent leur être communiquées.

Lionel Bruni répond que oui, et qu'il sera procédé suite à cette cartographie des risques, à une redescende ciblée en fonction des problèmes rencontrés.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés le dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire.

S'agissant des 4 points suivants, Anne Catherine FAVRE propose un vote groupé.

Ils ont fait l'objet d'un passage en commission permanente.

Mathis SION, préfère que le point 4.5 soit dissocié des autres, car il porte, à son sens, sur des critères visant à mettre les étudiants en concurrence.

Le président accepte.

4.3. Sorties d'immobilisations de l'inventaire

Anne Catherine Favre rappelle que le conseil d'administration est compétent pour sortir de l'inventaire les biens qui ne sont pas totalement amortis et dont la valeur nette comptable est supérieure à 10 000€, (1 bien immobilisé pour un montant de 16891,23 €) et que pour les autres biens, délégation a été donnée au président

de l'Université Grenoble Alpes pour accepter ou refuser la sortie d'inventaire (valeur nette comptable totale des biens concernés 136 913,31€).

4 .4. Demandes de remises gracieuses

Quatre demandes sont présentées, portant sur des trop perçues de paye, pour des agents UGA.

4.6. Attribution des bourses de mobilité étudiante à l'international 2021 – 2022 (BRMIE et Erasmus+)

Il s'agit d'approuver les montants et la durée des financements pour les mobilités internationales au titre de l'UGA pour l'année universitaire 2021-2022 dans le cadre des dispositifs développés par le programme Erasmus +, par la région AURA (BRMIE) et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) (bourses AMI).

- Rappel du contexte de la rentrée universitaire 2021 :
 - montants importants des reliquats de la subvention 2020 Erasmus+ et de la subvention 2021 BRMIE liés à la crise sanitaire
 - diminution de la subvention Erasmus+ 2021 de 56% qui a été notifiée au 15 septembre sans réception au 4 octobre du contrat de subvention 2021.
- Nombre d'étudiants bénéficiaires :
 - Erasmus : environ 700
 - Région BRMI : 1600 en moyenne pour les années précédentes, et environ 600 à 650 cette année (liée à intégration de l'IAE et Polytech à Grenoble INP).

Les financeurs ont pris en compte le rattachement des étudiants de IAE et de Polytech à Grenoble INP

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	38
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- les sorties d'immobilisations de l'inventaire,
- les demandes de remises gracieuses
- les critères et principes de répartition des enveloppes, ainsi que le montant des financements inhérents, pour les bourses de mobilités étudiantes à l'international.

4.5. Attribution de prix dans le cadre du programme EIT Health

Il s'agit d'apporter une modification à la délibération du 27 septembre 2019 relatif au projet EIT Health, afin d'allouer des cartes cadeaux supplémentaires pour les étudiants participant au projet, soit un cout supplémentaire de 1200€ par an à compter de 2021 (Montant total annuel : 3075€) et dépassant le seuil de la délégation de pouvoir accordé par le CA au Président.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification de la délibération du CA du 27 septembre 2019.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	38
Voix favorables	30
Voix défavorables	8
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la modification de la délibération du CA du 27 septembre 2019 comme présentée.

5. Ressources humaines

5.1. Rapport social 2020

Christophe RIBUOT présente le rapport social pour l'année 2020.

Sur l'année 2020, on note l'augmentation de l'effectif de l'UGA, avec l'intégration des agents COMUE.

Il précise ensuite certains éléments sur la politique RH de l'UGA conduite depuis 2016.

S'agissant des effectifs, on note au niveau de la structure des emplois d'une part, une hausse progressive de la part des catégories A et B associée à une baisse des catégorie C, et d'autre part, une légère amélioration du ratio PR/MCF, en lien avec la politique de repyramidage initiée à l'UGA.

Cette politique de repyramidage des emplois (mise en place de la LPR) va être poursuivie et amplifiée.

En outre, on constate une part croissante des personnels BOE (effet du schéma directeur handicap) et des contractuels étudiants (effet de la politique de lutte contre la précarité étudiante).

Ensuite, sur le volet masse salariale, on note que la rémunération mensuelle moyenne des personnels contractuels qui reste globalement stable, demeure inférieure en moyenne à celle des titulaires (mise en place, ici d'une politique d'amélioration des rémunérations et des trajectoires professionnelles des contractuels : régime indemnitaire, grilles indiciaires).

Ensuite, on note une politique d'amélioration du régime indemnitaire des enseignants et enseignants-chercheurs dans le cadre de la LPR.

Sur le volet carrière et développement des compétences, on constate des déséquilibres hommes/femmes (part globalement croissante et majoritaire des femmes, très contrastée selon les catégories d'emplois) ainsi qu'une augmentation du nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs bénéficiaires de formations.

Anne LEROY intervient. Elle demande quelle est la part des femmes occupant des postes à responsabilité.

Cornelis VAN DER BEEK, représentant le CNRS, demande si on a constaté un impact spécifique de la pandémie sur les femmes à l'UGA.

Christophe RIBUOT répond que les données ne sont pas encore disponibles. Cette dimension pourra être intégrée dans le prochain rapport.

Catherine BERRUT trouve le rapport très riche, dense et intéressant.

Elle souhaite faire deux remarques. En premier lieu, elle souligne que certains points qui avaient été remontés l'année dernière n'ont pas été pris en compte. Elle revient aussi sur les difficultés rencontrées quant aux tableaux proposés, qu'elle juge peu lisibles, et qu'il est difficile d'interpréter.

En second lieu, elle ajoute que dans le cadre de l'EPE UGA, il serait intéressant de faire le lien avec les rapports sociaux de tous les établissements-composantes.

Carole KADA répond que certains des points évoqués l'année dernière ont bien été pris en compte.

S'agissant des documents joints au rapport, ils ont été établis en lien avec les groupes de travail dialogue social de 2016.

Wanda KELLOUAI souhaite faire un focus sur le personnel étranger de l'UGA. En effet, certains contractuels commencent à travailler avant la signature de leur contrat, avec de nombreuses conséquences sur leur vie courante. Se pose également la question de la légalité d'une telle démarche.

Isabelle BORRAS parle des effectifs et de leur évolution sur 4 ans. Elle note une stabilisation des effectifs enseignants, une hausse des effectifs BIATS et doctorants. Elle souligne l'intérêt de procéder à une analyse plus fine de ses variations.

Le Président Yassine LAKHNECH répond qu'un focus sur cet aspect sera réalisé.

Carole KADA ajoute que l'intégration de la COMUE a eu un impact important sur le rapport social 2020.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le rapport social 2020 de l'UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	36
Voix défavorables	0
Abstentions	1

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le rapport social 2020 de l'UGA.

5.2. Campagne emploi second degré

Christophe RIBUOT explique que les composantes ont été invitées à faire des demandes qui ont fait l'objet d'un arbitrage politique présenté en CT.

Les principes d'arbitrage ont tenu compte du contexte financier de l'établissement et les choix faits s'inscrivent dans la trajectoire financière de l'UGA avec les principes suivants :

- les postes différés en 2021 sont remis en campagne ;
- les nouveaux postes vacants sont différés pour 2 ans à hauteur de 90% et seront ouverts en mobilité interne puis aux CDD (si mobilité interne infructueuse) ;
- les postes susceptibles d'être vacants seront étudiés lors de la campagne non titulaire.

Il présente ensuite les arbitrages.

Véronique ADAM dit ne pas comprendre la logique de recrutement en CDD, sur les postes de maîtres de conférences, de personnes qui n'ont pas les compétences suffisantes. Il s'agit en général de postes destinés aux professeurs agrégés sur lesquels les personnes affectées doivent pouvoir enseigner plusieurs disciplines. Cette logique de mobilité interne conduit en raison de l'absence de vivier en interne, au recrutement des CDD.

Christophe RIBUOT explique qu'il s'agit d'une logique de mobilité interne mise en place il y a plusieurs années, afin de favoriser les mobilités d'enseignants au sein de l'Université et les promotions.

Ces mesures, si elles sont compliquées pour les IUT, ont été prises en concertation. De plus, si le contractuel fait « l'affaire », il est possible de poursuivre le contrat.

Jean-Luc SCHWARTZ répond qu'il s'opposera à cette proposition. Il note que ce point a été voté au CT sans que la trajectoire financière n'ait été votée en CA.

Catherine BERRUT souhaite savoir si la mobilité intra-EPE UGA, (entre l'UGA et les établissements composantes) est actuellement favorisée et simplifiée.

Carole KADA répond qu'il s'agit encore d'une mutation bien que ces mobilités soient déjà facilitées pour les personnels BIATS. Ces points sont identifiés afin de définir le travail qui reste à faire.

Isabelle BORRAS souhaite savoir quel cadre va être donné aux composantes quant aux contractuels précaires dans le domaine de l'enseignement et de ce qu'il va advenir pour l'avenir.

Carole KADA répond que ce point a été évoqué en CT. Elle rappelle l'existence d'un règlement de gestion pour les enseignants-chercheurs contractuels, qui doit être modifié. Il est prévu de mettre en place un groupe de travail pour refixer le cadre.

Anne LEROY intervient au sujet du recrutement d'enseignants du secondaire. Ce recrutement se fait au niveau de la composante, et la gestion du contrat au niveau de la DGD RH. Elle souhaite des précisions sur la procédure.

Carole KADA répond que s'agissant du mouvement des enseignants du second degré vers le supérieur, il y a un passage devant les instances, ensuite une publication au niveau national, puis des commissions de recrutement (au niveau des composantes).

Anne LEROY demande si la procédure est identique pour les contractuels.

Carole KADA répond que pour les contractuels, il y a une campagne annuelle où l'on traite avec les composantes (arbitrage en avril-mai pour la rentrée suivante) en lien avec la DGD RH. La gestion administrative du contrat et de la carrière est traitée conjointement entre la composante et la DGD RH. L'idée ici est de renforcer le rôle des RH de proximité au sein des composantes.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de postes ouverts à la publication dans le cadre de la campagne d'emploi 2022 relative aux enseignants du second degré.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	21
Voix défavorables	13
Abstentions	3

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la proposition de postes ouverts à la publication dans le cadre de la campagne d'emploi 2022 relative aux enseignants du second degré.

5.3. Evolution du RIFSEEP des personnels de catégorie C

Carole KADA explique le contexte de cette mesure (LPR et protocole d'accord sur les rémunérations).

Il s'agit d'une augmentation des montants du RIFSEEP avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2021 :

- *Fonctions usuelles : passage à 270€ (+40 €) au lieu de 230€*
- *DCF, encadrement intermédiaire, sujétions, qualifications particulières : passage à 310 € (+20€) au lieu de 290€*
- *Prime des contractuels (60% des titulaires) : passage à 162€ (+24€)*

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la proposition de revalorisation du RIFSEEP pour les personnels de catégorie C comme présenté.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	29
Voix défavorables	0
Abstentions	8

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la proposition de revalorisation du RIFSEEP pour les personnels de catégorie C à compter du 1er septembre 2021.

5.4. Renouvellement de l'agrément de l'UGA pour l'accueil de volontaires en service civique

Anne-Catherine FAVRE précise qu'il s'agit, pour l'UGA de demander le renouvellement de son agrément afin de continuer à accueillir des volontaires en service civique.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la demande de renouvellement de l'agrément de l'UGA pour l'accueil de volontaires en service civique.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	14
Nombre de votants	37
Voix favorables	31
Voix défavorables	0
Abstentions	5

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la demande de renouvellement de l'agrément du l'UGA pour l'accueil de volontaires en service civique.

3. Points stratégiques

3.2. Etat d'avancement de la construction de Grenoble INP, Institut d'ingénierie et de management - UGA

Françoise DELPECH fait le point sur la construction de Grenoble INP, Institut d'Ingénierie et de Management – UGA, qui résulte de l'intégration de l'IAE et de Polytech au sein de Grenoble INP.

Elle rappelle que Grenoble INP UGA est un établissement-composante de l'EPE UGA qui rassemble des activités en management et en ingénierie, avec 7 écoles d'ingénieurs (dont Polytech) et 1 école de management (IAE). Elle revient également sur les réussites du projet et les difficultés rencontrées.

Elle précise ensuite les travaux en cours, dont le processus RH de changement d'employeur pour les agents de Grenoble IAE et Polytech Grenoble.

Pour faciliter ce changement des enquêtes ont été réalisées auprès de personnels, et vont être dupliquées pour les étudiants.

Le processus s'accompagne d'une communication auprès des personnels et des étudiants.

Catherine BERRUT intervient. Elle souligne que ce projet avance bien et que la cérémonie au stade des Alpes était une belle réussite. Elle met en évidence que grâce à l'UGA et l'INP, le problème lié à la fermeture de Polytech a été résolu en toute solidarité.

Elle souligne malgré tout certains « couacs », notamment l'organisation différente des DSI des deux établissements. Elle demande aussi si certains acquis qui existent à l'UGA mais pas à l'INP (et réciproquement), seront maintenus pour les enseignants-chercheurs, notamment le CET.

Françoise DELPECH répond que la question du CET est en cours de discussion. S'agissant de la DSI, le problème est plus complexe mais le travail est en cours.

Gérard FORESTIER souhaite des précisions sur les impact coté INP. Il trouve qu'il serait intéressant d'avoir un retour à ce niveau.

Il met en garde sur le fait de ne pas arriver à un campus à deux vitesses : en effet, pourquoi ne pas proposer le même type de journée d'intégration pour tous les étudiants UGA.

Il pose également la question de l'affectation du personnel.

Sur ce dernier point, le Président, Yassine LAKHNECH répond que le travail se fera en deux temps. Il faudra déjà que la composante se positionne avant chaque personnel choisisse.

Nathanaël COURTOIS demande quels sont les avantages ou inconvénients pour les personnels et pour les étudiants entre un rattachement à l'UGA ou à Grenoble INP, par exemple aussi au niveau des mobilités.

Pierre BENECH lui répond au sujet des mobilités, qui sont obligatoires pour les étudiants qui suivent une formation d'ingénieur.

6. Affaires institutionnelles

6.1. Elargissement directoire élargi à l'INRAE

Yassine LAKHNECH explique qu'au regard du renforcement des coopérations entre l'UGA et l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAe), il est proposé au CA d'approuver l'évolution de la composition du Directoire élargi pour y inclure l'INRAe.

Pour rappel, le Directoire élargi, dont le périmètre de compétences couvre les champs des affaires territoriales, internationales, de recherche, de valorisation et les partenariats, est constitué :

- du président de l'EPE ;
- des directeurs ou responsables des établissements-composantes, au nombre maximum de quatre ;
- des directeurs des CSPM, au nombre maximum de quatre ;
- des représentants des organismes de recherche : CEA, CNRS, Inria et Inserm.

Il est proposé au conseil d'administration conformément à l'article 38 des statuts de l'UGA d'approuver l'évolution de la composition du Directoire élargi pour y inclure l'INRAe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	21
Membres représentés	12
Nombre de votants	33
Voix favorables	33
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés l'évolution de la composition du Directoire élargi pour y inclure l'INRAe.

6.2. Election de la vice-présidente à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations

Le Président Yassine LAKNECH commence par exposer les dernières avancées réalisées par l'UGA sur ces questions.

Il présente ensuite les missions de la vice-présidente.

Sophie LOUARGANT se présente.

Nathanaël COURTOIS demande si les étudiants sont inclus dans les missions dévolues à la vice-présidente. En effet, le vice-président étudiant peut aussi se saisir de ses questions.

Martin OUDART rappelle la nécessité de travailler les interactions.

Wanda KELLOUAI intervient au sujet du dispositif d'alerte sur les discriminations / les violences sexistes et sexuelles. Elle souligne que les saisines sont peu fréquentes alors que les victimes sont certainement nombreuses.

Sophie LOUARGANT répond qu'un travail est actuellement en cours, afin d'informer, mais aussi de former. D'ici le mois de décembre tous les agents et les étudiants auront eu accès à des formations.

Le président Yassine LAKHNECH propose la candidature de Sophie LOUARGANT au poste de vice-présidente à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	23
Membres représentés	13
Nombre de votants	36
Voix favorables	33
Voix défavorables	1
Abstentions	2

Au regard des votes, Sophie LOUARGANT est élue vice-présidente à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les discriminations, de l'Université Grenoble Alpes à la majorité des membres présents et représentés du conseil d'administration.

6.3. Charte de bonne conduite pour la mise en œuvre d'un appel à projet initié par l'UGA

Farid OUABDESSELAM intervient pour présenter la charte (*cf.* charte).

Jean-Luc Schwartz remercie Farid OUABDESSELLAM et Anne CHAGAS pour le travail accompli.

Il souligne toutefois quelques difficultés. En effet, le cadre sur lequel les travaux ont porté est à la fois, insatisfaisant et restreint. Tout d'abord car il a été fait pour compenser un problème grave au sein de l'établissement donc en cela il est insatisfaisant.

De plus, il lui semble que ce cadre a été restreint car il n'était pas possible de réfléchir sur des points sur lesquels le groupe de travail n'avait pas été mandaté.

Il revient sur le processus d'évaluation et de sélection des projets, en insistant sur le fait qu'il doit être conduit par une instance extérieure à l'établissement. Pour conclure, il lui semble que la charte est lourde, d'autant plus qu'elle a été mise en place pour compenser la non-intervention de l'UGA dans le cadre de faits graves. Finalement, il y a eu mise en place d'une réglementation pour pallier l'absence d'action à l'époque.

Catherine BERRUT estime que la charte est une bonne avancée, par rapport aux problèmes du passé. Elle souhaite à nouveau intervenir sur le fait que cette charte s'inscrit dans un contexte générique. Elle souhaite que, pour chaque appel à projet, la charte soit connue et mise en œuvre pour donner un sens au travail conduit. Elle constate pour l'appel à projet CD TOOLS, l'absence d'information. Elle souhaite par conséquent que les conseils centraux soient intégrés dans le circuit des appels à projets.

Cornelis VAN DER BEEK souligne le fait que dans la charte, on ne procède à aucune différenciation en fonction de la taille du projet concerné : en conséquence la procédure peut sembler lourde pour des projets de petite envergure ou à l'inverse beaucoup trop légère pour de très gros projets.

Farid OUABDESSELAM répond que le groupe est arrivé à la conclusion qu'il ne faut pas mettre en place une procédure trop lourde. La question de l'opérationnalité est évoquée à plusieurs reprises dans la charte, et il est prévu que l'on puisse déroger en fonction du contexte.

Cornelis VAN DER BEEK demande des éclaircissements sur la clause de non accompagnement page 7. Comment la naissance et l'accompagnement de projet sont-ils envisagés ?

Farid OUABDESSELAM explique qu'à partir du moment où les membres du comité ne sont pas en situation de conflit d'intérêt, il ne peut pas y avoir de conflit dans l'accompagnement du projet.

Cornelis VAN DER BEEK ajoute qu'il souhaite savoir ce qu'il se passe si un projet est validé, est-ce qu'il peut être réorienté en interne ?

Farid OUABDESSELAM répond que c'est tout à fait possible.

Le Président Yassine LAKHNECH évoque la situation où dans le cadre d'un séminaire tous les porteurs de projet, présentent leurs projets, et que des rapprochements entre projets sont envisagés. Il s'agit ici d'accompagner plusieurs projets différents conjointement. Le Président souhaite savoir comment le groupe de travail a réfléchi sur ce sujet.

Farid OUABDESSELAM répond que ce cas de figure n'a pas été évoqué lors des réunions du groupe de travail. L'idée est surtout qu'un expert ne peut pas conseiller directement un porteur de projet. En revanche, le comité dans sa globalité peut être appelé à apporter des conseils et aider, si l'établissement l'y autorise, dans la rédaction d'un projet.

Le Président Yassine LAKHNECH demande précisément ce qu'il se passe pendant la phase amont de l'appel à projet. Les pôles de recherche sont-ils exclus ? Y-a-t-il conflit d'intérêt ?

Farid OUBDESSELAM répond que non, si tous les projets sont traités de façon équitable.

Yassine LAKHNECH explique que tous les appels à projets doivent être challengés par rapport à ce document, quitte ensuite, si la dimension du projet l'impose, à changer. Chaque appel publié doit montrer qu'il a pris en compte la charte et comment il va la suivre.

Jean-Luc SCHWARTZ ajoute, que sur l'appel à projet CD TOOLS, il est fait référence aux principes votés par le CA le 8 juillet 2021.

Il est également fait référence à la stratégie de l'établissement, alors que cette dernière n'est pas encore définie.

Les débats se poursuivent sur l'appel à projet CD TOOLS, notamment sur le fait que le processus de sélection soit précisé ou non dans le texte de l'appel à projet.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la Charte de bonne conduite pour la mise en œuvre d'un appel à projet initié par l'UGA.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	24
Membres représentés	13
Nombre de votants	37
Voix favorables	28
Voix défavorables	0
Abstentions	9

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés la Charte de bonne conduite pour la mise en œuvre d'un appel à projet initié par l'UGA en annexe.

Anne-Catherine FAVRE propose un vote groupé pour les points suivants, qui ont fait l'objet d'un passage en commission permanente.

6.4. Modification des statuts de l'IUT 2 et de l'IUT de Valence

La modification des statuts de l'IUT 2 et de l'IUT de Valence vise à intégrer le diplôme « *Bachelor Universitaire de Technologie* » (BUT).

6.5. Modification des statuts de l'EUT

Il s'agit de modifier les statuts de l'EUT, votés le 12 mars 2020, qui ne prévoyaient pas, dans l'article 5 la qualité de membre sans voix délibérative des directrices et directeurs administratifs des composantes élémentaires et des directeurs de pôles.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification des statuts l'IUT 2 et de l'IUT de Valence des statuts de l'EUT

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	42
Membres présents	24
Membres représentés	13
Nombre de votants	37
Voix favorables	37
Voix défavorables	0
Abstentions	0

Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés la modification des statuts l'IUT 2 et de l'IUT de Valence, et les statuts de l'EUT.

7. Questions diverses

Le Président Yassine LAKHNECH ajoute que le vote portant sur la composition du COS est reporté au CA du mois de décembre. Le dernier point prévu à l'ordre du jour sera également reporté au prochain CA (absence de candidat).

Wanda KELLOUAI réitère sa demande de liste de diffusion pour les doctorants et étudiants.

Catherine FAIVRE lui répond qu'avec la campagne électorale prochaine, des listes de diffusion seront établies pour les élections, ce qui permettra une mise à jour des données. Ces listes seront ensuite mises à jour avec les nouveaux élus.

Jacob LAMBLIN demande pourquoi ne pas communiquer les listes mêmes si elles ne sont pas mises à jour, dès lors qu'elles existent.

Il trouve la demande de Wanda KELLOUAI légitime.

Anne LEROY sollicite aussi la possibilité d'autoriser l'utilisation des listes existantes, avant leur mise à jour.

Le Président Yassine LAKHNECH répond que ce n'est pas possible, et que les listes seront communiquées quand elles seront actualisées.

Gérard FORESTIER demande si le Collège des Etudes Doctorales (CED), qui doit en principe disposer des informations actualisées, ne pourrait pas se charger de la gestion de la liste de diffusion, en temps réel, et la transmettre à la DSI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h28